



Hydro Solar : Performance, efficacité et respect de l'environnement!



Thermopompes air-eau

Modèles de 2,5 à 7 tonnes (30 MBH à 80 MBH)

- Configuration monobloc ou bibloc
- Température extérieure de fonctionnement : -30 °C à 45 °C
- Réfrigérant écologique R32
- Compresseur à vitesse variable avec injection de vapeur optimisée

Thermopompes air-eau

Modèles de 10 à 40 tonnes (120 MBH à 500 MBH)

- Configuration monobloc ou bibloc pour les 20 et 40 tonnes
- Modèle 10 tonnes offert uniquement en bibloc
- Température extérieure de fonctionnement : -30 °C à 45 °C
- Réfrigérant écologique R32
- Compresseur à vitesse variable avec injection de vapeur optimisée

Visitez une succursale près de chez vous ou rendez-vous sur wolseleyexpress.com



wolseleyexpress.com Commandez en ligne 24/7



Une équipe compétente Conseils d'experts et solutions pour tous vos projets



Messagerie texte
Des réponses instantanées
pour avancer sans attendre









LA REVUE OFFICIELLE DE LA



8175, boul. Saint-Laurent Montréal, QC H2P 2M1 **T:514 382-2668** F:514 382-1566 cmmtq.org/IMB imb@cmmtq.org

Éditeur | CMMTQ

Rédacteur en chef | Martin Lessard

Collaborateurs | Mihai Buzdugan, Olivier Comte et Francis Lacharité

Révision | Annie Talbot

Abonnements imb@cmmtq.org

Publicité | Véronique Clément T: 450 227-8414, poste 303 vclement@cpsmedia.ca

Graphisme | Allélu'graph

Impression | Héon & Nadeau

Toute reproduction est interdite sans l'autorisation de la CMMTQ. Les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. L'emploi du genre masculin n'implique aucune discrimination.

Dépôt légal – 2025 Bibliothèque et Archives nationales du Québec Bibliothèque et Archives Canada ISSN 0831-411X

Publiée 10 fois par année Tirage régulier : 7000 Tirage du Répertoire : 3100 Répertoriée dans



Comité exécutif

Président : Jean Turgeon Vice-présidente : Jennifer Hamel Secrétaire-trésorier : Jérémie Côté

Conseil d'administration

Denis Beauchamp
Maxime Blondin-Massé
Matthieu Carbonneau
Vanessa Courchesne
Jennifer Hamel
Mario Pitre
Brian Roussel

Alain Beaudoin
David Bouchard
Jérémie Côté
Pascal Dumais
Silvain Patry
Danny Potvin
Jean Turgeon

Poste-publications, convention n° 40006319 Retourner toute correspondance à : 8175, boul. Saint-Laurent Montréal, Qc H2P 2M1



8

Chauffage Le stockage thermique

Mot du président
Après 12 ans, enfin le paiement rapide!

Plomberie

Prévenir les inondations causées par un refoulement d'égout dans une descente de garage ou une descente d'escalier

22 Question-Réponse Clarifications concernant la zone de mousse







- $6\,$ NOUVELLES DE L'INDUSTRIE
- 21 BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES
- 24 FORMATIONS DE LA CMMTQ
- 26 CALENDRIER
- 26 INFO-PRODUITS

Abonnement gratuit

L'abonnement à IMB est gratuit pour les personnes liées à la mécanique du bâtiment. Remplir le formulaire sur bit.ly/AbonnementRevuelMB

Après 12 ans, enfin le paiement rapide!

Jean Turgeon, président de la CMMTQ

Le Règlement sur les paiements et le règlement rapides des différends en matière de travaux de construction est en vigueur depuis le 8 septembre. Après plus d'une décennie de mobilisation, de dialogue et d'efforts soutenus, c'est une victoire historique pour l'industrie québécoise de la construction!

Ce Règlement instaure un calendrier de paiements à dates fixes ainsi qu'un mécanisme de règlement rapide des différends applicables aux contrats publics de travaux de construction visés par la Loi sur les contrats des organismes publics, comme pour ceux du secteur de la santé ou de l'éducation.

En tant que membre fondateur de la Coalition contre les retards de paiement dans la construction, qui regroupe l'ensemble des associations patronales de l'industrie, nous sommes extrêmement heureux de ce dénouement. C'est l'aboutissement de 12 ans de représentations auprès du gouvernement afin de faire reconnaître cet enjeu d'importance et d'y trouver de vraies solutions.

Nous y avons investi beaucoup de travail, comme peut en témoigner notre directeur général Steve Boulanger qui agit à titre de coordonnateur de la Coalition depuis sa création. « Ce règlement va marquer un changement majeur dans la culture de la construction, non seulement pour les entrepreneurs, mais aussi pour tous les autres intervenants dans les projets de construction et ultimement pour l'ensemble de la collectivité. » J'abonde dans le même sens.

En nous dotant d'un cadre ayant force de loi, d'un calendrier de paiements et d'un mécanisme simple et rapide de règlement des litiges liés aux contrats publics, nous instaurons un environnement plus concurrentiel et équitable. Nous avons bon espoir que ce mouvement s'étende aux contrats municipaux et même à ceux

du secteur privé. Je pense qu'une nouvelle ère de collaboration s'amorce dans l'industrie de la construction.

La gestion du flux de trésorerie représente un fardeau majeur pour les entrepreneurs. Ils consacrent beaucoup d'énergie à recouvrer les sommes qui leur sont pourtant dues et qui leur permet de payer leurs employés, leurs fournisseurs et leurs créanciers. Cette tâche détourne des ressources qui seraient drôlement plus utiles ailleurs. À cela s'ajoute le stress qu'occasionnent les retards.



Dans un contexte de modernisation des infrastructures, de crise du logement, de transition énergétique, de rénovation écologique des bâtiments et de changement climatique, l'industrie de la construction doit jongler avec une productivité stagnante.

Comme mentionné dans le « Mot du président » de septembre, une partie de la solution réside dans l'innovation. Nous devons repenser nos façons de faire et adopter les nouvelles technologies comme l'intelligence artificielle, la préfabrication et la modélisation.

Le Règlement, en favorisant la stabilité et la prévisibilité, devrait réduire notre crainte d'investir dans les innovations pouvant accroître la productivité.

Attaquons-nous maintenant à l'augmentation des coûts de construction

Nous savons que le gouvernement est préoccupé par l'augmentation des coûts de construction et nous collaborerons avec lui pour mieux les maîtriser. Mais ce



changement ne se concrétisera qu'avec l'engagement de tous les intervenants de l'industrie.

Après avoir travaillé sur les modalités de paiement et la résolution des litiges, il faudrait peut-être s'attaquer à celui de la planification et la gestion des projets, ainsi qu'à celui du cadre réglementaire et contractuel. À ce sujet, encore trop de clauses contractuelles sont inadaptées : elles imposent des charges excessives, transfèrent indûment des responsabilités sur nos épaules ou sont carrément abusives. Résultat : les coûts de construction ne cessent d'augmenter.

Pour trouver des solutions réalistes, nous devons lancer des travaux réunissant toutes les parties prenantes d'un projet de construction dans un esprit de collaboration et de transparence. La CMMTQ y mettrait l'épaule à la roue, comme à toute autre initiative qui proposerait d'améliorer l'efficience et à contenir les coûts de construction au Québec.

New Jugen



DRAIN BRAIN EN POSTE DEPUIS: 47 ans

EMPLACEMENT: McKees Rocks, Pennsylvanie

SPÉCIALITÉ : Usinage, chef de groupe

FORCE : Résolution de problèmes et adaptabilité

CE QU'IL VOUS FAUT, MAINTENANT. Quand vous avez besoin d'outils robustes pour résoudre de sérieux problèmes de conduites bouchées, nous sommes l'incontournable avec lequel communiquer. General Pipe Cleaners résout des problèmes de canalisations depuis 95 ans. Il n'y a rien qui nous résiste. Laissez-nous vous aider à votre tour!



Départ à la retraite de Charles Côté



Charles Côté, directeur du Service technique de la CMMTQ, prend sa retraite. Il occupait ce poste depuis le 4 janvier 2021.

Ingénieur de formation, Charles a également occupé le poste de conseiller technique – Technologies, codes et normes chez Énergir, entreprise pour laquelle il a travaillé pendant plus de 20 ans. Au cours de sa carrière, Charles a siégé à des dizaines de comités techniques provinciaux et nationaux, notamment ceux de la Régie du bâtiment du Québec et du Groupe CSA. Il a aussi

fait partie du Comité permanent des installations techniques de bâtiment et de plomberie du Conseil national de recherches du Canada et du Cross-Connection Contamination Control Canadian Committee.

Toute l'équipe de la CMMTQ se joint à celle de la revue *IMB* pour lui souhaiter une bonne retraite!

Can-Aqua International devient l'agent de fabrique officiel de Giant

Can-Aqua International annonce qu'elle représente depuis quelques mois le fabricant de chauffe-eau Giant au Ouébec et dans l'Est de l'Ontario.

Le coprésident de Can-Aqua, Philippe Beaudoin, a indiqué que l'entreprise familiale québécoise, qui compte plus de 50 ans d'existence, était honorée de représenter Giant, un fleuron local reconnu dans l'industrie. Il a ajouté que ce changement s'inscrit dans la stratégie de croissance de Can-Aqua afin d'enrichir l'expérience de ses clients.

Programme Chauffez vert : fin de l'aide financière pour convertir les équipements au mazout ou au propane

Le gouvernement du Québec a annoncé que l'aide financière pour la conversion des systèmes de chauffage résidentiels fonctionnant au mazout ou au propane, allouée dans le cadre de l'un des volets du programme Chauffez vert, prendra fin le 31 mars 2026.

Pour être admissibles à la subvention pour la conversion des équipements au mazout ou au propane, les travaux doivent être terminés et les demandes d'aide financière acheminées au plus tard le 31 mars 2026 à 23 h 59.

Mise à jour de l'Étude nationale sur le repreneuriat



Repreneuriat Québec, anciennement le Centre de transfert d'entreprise du Québec, a mis à jour l'Étude nationale du repreneuriat et

des transferts d'entreprise au Québec. Cette nouvelle édition offre une analyse approfondie des taux de transfert d'entreprise et contribue ainsi à une meilleure compréhension des risques liés à ces transitions.

En comparant les taux réels de transfert et les intentions exprimées par cédants et repreneurs, en évaluant les retombées économiques et en analysant les taux de survie des entreprises transférées, l'étude met en lumière les principaux défis du repreneuriat au Québec. Elle rappelle également l'importance d'un accompagnement structuré et accessible à chaque étape du processus de transfert.

Par exemple, les entreprises transférées présentent un taux de survie de 80 % après 5 ans, comparativement à 57 % pour les entreprises nouvellement créées. Celles accompagnées par Repreneuriat Québec atteignent un taux de 87,5 %.

Un guide pour aider les chefs de file de la construction à créer des entreprises adaptées au changement climatique

Près d'un tiers des émissions nationales de gaz à effet de serre étant liées à la construction, un nouveau rapport de l'Association canadienne de la construction (ACC) et de

l'Initiative canadienne de droit climatique (ICDC) offre des conseils pratiques pour aider les dirigeants de l'industrie à intégrer la résilience climatique dans leur gouvernance.



L'architecture de la résilience : un guide de gouvernance climatique pour le secteur de la construction au Canada offre une feuille de route

pratique pour aider les dirigeants à atténuer les risques climatiques dans l'ensemble de la chaîne de valeur.

« Les administrateurs doivent être conscients de l'évolution de leurs obligations fiduciaires, indique Amee Sandhu, experte bénévole en gouvernance du changement climatique de l'ICDC et conseillère juridique principale chez Alstom. Ce guide leur fournit des renseignements pratiques pour les aider à naviguer dans ce nouveau domaine du droit, de l'éthique et des affaires. »

Adapté aux entreprises de construction de toutes tailles, le guide pose le contexte juridique tout en proposant des cadres d'évaluation des risques et des outils pratiques. « Les administrateurs ont un rôle évident à jouer pour façonner l'avenir de l'industrie, ajoute Rodrigue Gilbert, président de l'ACC. Ce guide leur permet de diriger en toute confiance, d'assumer leurs responsabilités et d'entamer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et préparée pour le changement climatique. »

Pour obtenir votre exemplaire : bit.ly/ACCarchitecture-de-la-resilience.

Coup d'envoi aux travaux d'agrandissement du siège social du Groupe Charbonneau

Le Groupe Charbonneau, spécialisé en mécanique du bâtiment, a récemment procédé au lancement officiel des travaux d'agrandissement de son siège social situé sur la rue Cabot, à Montréal.



Le projet prévoit l'ajout de 48 000 pi² répartis sur 4 niveaux, ainsi que le réaménagement de 13 000 pi² d'espaces existants. « Après 108 ans d'histoire, cet agrandissement marque une nouvelle étape importante qui nous permettra de poursuivre notre mission dans des installations à la mesure de nos ambitions », a souligné Jean Charbonneau, PDG du Groupe Charbonneau.

Parmi les mesures mises en place : une unité de ventilation permettra de récupérer la chaleur de l'air évacué à l'aide d'un noyau de récupération enthalpique. Cette unité intégrera aussi une modulation du volet d'air frais, afin d'optimiser la gestion du refroidissement naturel (free cooling) et de réduire les besoins en chauffage et en climatisation. Un système d'aérothermie centralisé, combiné à des ventilo-convecteurs, assurera le chauffage de l'immeuble, même par des températures atteignant les -25 °C.

Comptant plus de 550 employés, le Groupe Charbonneau regroupe 4 filiales complémentaires : Plomberie Charbonneau, Thomas O'Connell, Climatisation Nouvel Air et Pompes et Moteurs MLV.

Le stockage thermique

par Francis Lacharité, ing.

La question du stockage thermique s'immisce de plus en plus dans nos conversations. Ce concept ne date pourtant pas d'hier. Pensons seulement à tous ces termes qui y réfèrent : inertie thermique, masse thermique, accumulateur thermique, banque de glace, réservoir d'eau hydronique,

géothermie, cloacothermie... En d'autres mots, l'action d'emmagasiner de l'énergie n'est pas nouvelle, qu'on le fasse en utilisant la brique d'une maison, le sol ou un réservoir d'eau pour temporiser l'effet de la chaleur ou du froid.

En revanche, on y fait de plus en plus référence en raison des enjeux liés à la gestion de la pointe de consommation, à la tarification dynamique de l'énergie et à la hausse du coût des équipements de décarbonation. L'objectif du stockage thermique est simple : emmagasiner l'énergie lorsqu'elle est disponible et peu coûteuse pour l'utiliser lorsque la demande est forte et les tarifs élevés. Dans une logique de gestion de pointe, cette énergie stockée doit permettre d'atteindre des températures d'eau ou d'air suffisantes pour chauffer et climatiser lors de périodes particulièrement critiques sans devoir consommer davantage d'énergie.

Pour évaluer la capacité d'emmagasinage requise, il faut tenir compte de trois facteurs : la puissance énergétique nécessaire, la durée de la demande et le temps dont on dispose pour reconstituer les réserves. Prenons par exemple un cas typique d'emmagasinage d'eau chaude domestique. De façon générale, cet équipement est dimensionné en fonction de la demande maximale pendant une heure. Pour limiter la puissance nécessaire, on augmente généralement le volume du chauffe-eau à réservoir. Imaginez maintenant ce que devrait être la capacité de stockage requise si l'utilisation maximale devait s'échelonner sur une période de quatre heures durant laquelle les éléments chauffants doivent rester éteints... C'est précisément le type de contrainte à laquelle il faut répondre lorsqu'il s'agit de chauffer ou de climatiser pendant une période de pointe d'environ quatre heures — ou, pire, d'assurer une redondance en cas de défaillance d'un équipement de production thermique se prolongeant sur une à deux journées. Heureusement, les nouvelles technologies comme les matériaux à changement de phase et les systèmes à haute température utilisant des briques et du sable permettent d'accumuler de plus grandes quantités d'énergie pour un



Banque thermique chargée en mode hors pointe par une chaudière électrique externe.

volume donné. Ces avancées permettent des durées de stockage plus longues, ainsi qu'une intégration plus globale du stockage à l'échelle du bâtiment.

En effet, en intégrant du stockage thermique, on peut réduire la taille des équipements, faire fonctionner les thermopompes sur une période étendue et répondre aux pointes de demande grâce à l'énergie accumulée.

Dans certains cas, on peut même éliminer les équipements prévus pour assurer une redondance ou ceux alimentés aux combustibles fossiles, habituellement utilisés en période de pointe.

Ainsi, en analysant les besoins énergétiques sur de plus longues périodes, notamment à partir des données historiques du bâtiment et de simulations détaillées, on peut dimensionner les équipements de manière optimale et ainsi réaliser des économies substantielles.

Dans le domaine de la récupération et de la valorisation des rejets thermiques, la chaleur produite par les procédés





La solution HYBRIDE

Le meilleur des deux mondes

Offrez à vos clients l'avantage de combiner les systèmes sans conduit et traditionnels grâce à la solution hybride de Tempstar Canada. Vous y trouverez la polyvalence, la flexibilité et l'efficacité que vous recherchez.







Communiquez avec votre représentant Enertrak pour plus de détails.



Une division de Carrier Canada depuis 50 ans



CHAUFFAGE

Les meilleures technologies sont parfois les plus simples.
Leur choix doit toujours être guidé par les contraintes spécifiques du projet.

exothermiques n'est pas toujours générée au moment où la demande se manifeste dans le bâtiment. Le stockage thermique permet de compenser ce décalage en emmagasinant l'énergie excédentaire, laquelle sera utilisée ultérieurement, au moment opportun. Cette approche peut ainsi réduire ou éliminer le besoin d'ajouter des équipements de production thermique.

Le mode d'accumulation, la vitesse de recharge ainsi que la dynamique des transferts de chaleur sont autant de facteurs à prendre en compte dans le choix des technologies de stockage. Dans le cas des technologies reposant sur l'énergie sensible à haute température (comme les briques, le sable ou les modules), on privilégie généralement l'utilisation d'éléments électriques. Cette approche permet d'atteindre des températures pouvant excéder les 900 °C, ce qui maximise la densité d'énergie stockée.

Toutefois, la puissance des éléments électriques nécessaires à la recharge s'ajoute à celle des systèmes de production en place. Comme elle est souvent limitée pour favoriser une recharge lente, une planification rigoureuse est nécessaire pour garantir une réserve suffisante pendant la période de pointe. Dans le cas des technologies de stockage thermique sensible à haute température, cette anticipation est encore plus critique en raison des pertes importantes associées au maintien à température élevée de la réserve. Maintenir continuellement une température élevée accélère aussi l'usure des composantes.

Cela dit, le stockage à haute température demeure très intéressant dans des applications industrielles qui nécessitent de telles températures, par exemple la production de vapeur ou les procédés à forte densité énergétique. Ces technologies commencent à apparaître dans les cimenteries, les usines à bitume et les complexes sidérurgiques, où l'on emmagasine l'énergie durant les périodes d'accalmie afin de réduire les besoins de production durant la journée. Cette stratégie permet de limiter les appels de puissance, ce qui facilite la décarbonation de procédés autrement impossibles à électrifier du fait de leurs charges électriques trop élevées.

L'intégration de batteries thermiques à changement de phase dans un réseau hydronique permet de valoriser les équipements de production de chaleur déjà en place. Dans un projet qui compte déjà des chaudières électriques, on pourrait par exemple exploiter la puissance disponible pendant les périodes de faible consommation, même de courte durée, pour recharger rapidement les banques thermiques en vue de la demande à venir.



48 unités permettent de réaliser une banque thermique de plus de 720 kWh.

Dans les unités à changement de phase, l'énergie emmagasinée sous forme de chaleur latente est très stable, ce qui en limite les pertes et permet de la conserver sur de longues périodes. Comme les points de fusion des matériaux à changement de phase sont relativement bas (entre 58 °C et 85 °C), ils peuvent être utilisés efficacement avec des thermopompes.

Dans ce type de technologie, l'enjeu réside dans le choix du média à changement de phase. Il faut choisir un point de fusion compatible avec la gamme de températures de notre procédé. Cette température est un paramètre clé et influence directement la conception des systèmes de distribution thermique (serpentins, radiateurs, etc.) dans les bâtiments neufs comme dans les bâtiments existants.

Autre facteur clé dans l'adoption de cette technologie à changement de phase : la durabilité du média et sa capacité à retenir l'énergie sur de nombreux cycles. Il est important de se référer à des certifications reconnues pour garantir les performances des matériaux utilisés. Présentement, la seule certification indépendante de référence est celle délivrée par l'organisme allemand RAL (German Institute for Quality Assurance and Certification). L'utilisation de produits offrant les meilleures performances assure la pérennité de l'installation et justifie leur sélection.

Dans les applications d'eau chaude domestique, cette technologie a pour principal avantage d'être reconnue, selon le Code et les assureurs, comme un chauffe-eau instantané plutôt qu'un réservoir d'eau. Il est ainsi possible de diminuer les pertes dans la tuyauterie en abaissant la température à la sortie de l'appareil. De plus, son installation pourrait permettre ...

turbomo turbomax

PARTICIPEZ DÈS MAINTENANT

- Installez un TurboMax 120-9 ou 80-5
- Remplissez le formulaire en ligne
- Recevez votre carte de crédit prépayée

EXPERTISE LOCALE FABRIQUÉ AU QUÉBEC



....







SUIVEZ-NOUS



CHAUFFAGE

d'éviter le remplacement périodique des réservoirs aux 10 ans, comme le demandent les assureurs.

Les meilleures technologies sont parfois les plus simples. Leur choix doit toujours être guidé par les contraintes spécifiques du projet. Par exemple, l'utilisation de réserves d'eau reste un moyen éprouvé d'emmagasiner de l'énergie. Celle-ci requiert des procédés exploitant des réseaux à plus faible température, ce qui permet d'augmenter la capacité de stockage dans un volume raisonnable.

Les batteries thermiques offrent aussi plusieurs avantages par rapport aux batteries électriques. Ces dernières sont plus coûteuses et plus polluantes à fabriquer et à recycler. Dans une stratégie de production d'énergie à partir de l'énergie solaire (thermique et photovoltaïque), il est judicieux d'utiliser la batterie thermique pour les applications d'eau chaude domestique et de chauffage radiant. Elle se rentabilise plus rapidement que les batteries électriques, nécessite moins d'entretien et coûte moins cher à remplacer que les batteries au lithium.

Dans les bâtiments existants, il peut être plus simple d'installer un câblage électrique plutôt que de modifier une tuyauterie hydronique. À ce sujet, je vous recommande un texte d'Écohabitation sur un projet-pilote de conversion énergétique aux Îles-de-la-Madeleine, publié en octobre 2024.

Enfin, bien que cet article ait présenté les approches les plus répandues, de nombreuses recherches portent sur de nouvelles avenues prometteuses : cinétiques, chimiques, et même biologiques. Certaines de ces technologies émergentes feront sans doute l'objet d'articles techniques lorsqu'elles auront franchi le stade expérimental pour atteindre celui de l'application réelle. MB

Francis Lacharité, ing., MBA, est directeur des ventes chez Services énergétiques R.L. II est spécialisé dans l'application de solutions hydroniques des réseaux de thermopompes et de chauffage. Impliqué depuis longtemps au sein de l'American Society of Heating, Refrigerating and Air-Conditioning Engineers (ASHRAE), Francis a été responsable des activités étudiantes pour l'ensemble de la société de 2014 à 2015. Il a été président de la section de Montréal de 2018 à 2020. Vous pouvez le joindre à flacharite@serl.qc.ca.



Formation en ventilation

Inscrivez-vous à nos formations afin d'obtenir la certification Novoclimat requise pour offrir vos services aux constructeurs et promoteurs de projets Novoclimat :

- Conception et installation d'un système de ventilation résidentiel autonome et exigences techniques Novoclimat
- Conception et installation d'un système de ventilation résidentiel autonome, centralisé, et exigences techniques Novoclimat



Visez l'efficacité énergétique!



Votre gouvernement

Québec **

La maîtrise du confort

TACO NEXT GEN: SYSTÈMES DE VANNES DE ZONE ET DE RELAIS DE COMMUTATION



Maximisez la flexibilité, simplifiez l'installation et augmentez l'efficacité énergétique grâce aux solutions de zonage à connectivité Bluetooth.

Chez Taco, nous savons que la gestion efficace de l'eau signifie la tranquillité d'esprit à chaque instant. C'est pourquoi nous avons conçu les commandes Next Gen de vanne de zone et les systèmes de relais de commutation améliorés pour procurer une fiabilité et une facilité d'utilisation inégalées. Qu'il s'agisse d'installation ou de remplacement, nos fonctions innovantes – tels la connectivité Bluetooth, les diagnostics améliorés et les paramètres personnalisables – garantissent les plus hauts niveaux de rendement et de confort.

Faites de Taco votre partenaire de confiance pour des solutions de zonage fiables et personnalisées.





Prévenir les inondations causées par un refoulement d'égout dans une descente de garage ou une descente d'escalier

par Olivier Comte, conseiller technique à la CMMTQ



Avec les changements climatiques, les événements météorologiques extrêmes, dont des précipitations abondantes en un court laps de temps, deviennent de plus en plus fréquents. Ces précipitations intenses, autrefois qualifiées d'exceptionnelles parce qu'elles se produisaient une fois tous les 100 ans, ont vu leur fréquence augmenter, au point de se répéter dans une même année. Lors de ces épisodes, de nombreux bâtiments sont à risque de subir un refoulement d'égout, une infiltration par la descente de garage ou d'escalier ou un refoulement du système de drainage des fondations et des eaux souterraines.

En raison de l'intensification des précipitations et de la densification des populations, les villes peinent à gérer les volumes excessifs d'eau. L'étalement urbain, qui multiplie les surfaces imperméables (pavés, trottoirs, rues, etc.) et s'accompagne de la construction de nouveaux bâtiments, met à rude épreuve les systèmes d'égouts existants et vieillissants. Les villes tentent de désengorger le réseau d'égouts, notamment en construisant des « parcs éponges » qui recueillent temporairement les surplus d'eau de pluie.

Certaines villes imposent même un seuil maximal de surface imperméabilisée. Par exemple, au-delà de 1000 m², il est exigé de gérer les eaux pluviales à l'aide d'un système de rétention ou en les évacuant à un point de rejet permettant une infiltration dans le sol. Les bâtiments qui occupent plus de 75 % du terrain doivent aussi gérer leur eau pluviale. L'idée est de répartir la crue dans le temps.

Malgré ces efforts, le réseau d'égouts se retrouve surchargé, ce qui augmente considérablement le risque de refoulement des eaux dans les bâtiments. De plus, lorsque le réseau d'égouts ne parvient plus à évacuer l'excédent d'eau, celle-ci s'accumule dans les rues et finit par se diriger vers les bâtiments. Ceux munis de garage en sous-sol et desservis par une descente de garage, ainsi que les habitations munies d'un escalier pour accéder au sous-sol sont particulièrement exposés.

Pistes de solution

Installer un clapet antiretour sur les appareils sanitaires situés sous le niveau de débordement de la rue constitue la première mesure pour prévenir les inondations. Il est important de souligner qu'il est interdit d'installer un clapet antiretour de type normalement fermé sur le collecteur principal, et ce, pour plusieurs raisons. D'abord, un tel dispositif bloquerait la ventilation du réseau d'égouts municipal, ce qui nuit à son bon fonctionnement et à l'écoulement des eaux. Pour cette raison, seul un clapet normalement ouvert peut être autorisé sur un collecteur principal, et ce, seulement si celui-ci dessert un

Le choix sans Creusage





Une technologie 100 % sans excavation pour les branchements d'égout et les réparations ponctuelles

- Absolument AUCUNE EXCAVATION
- Gaines ajustables aux coudes, joints décalés et transitions de diamètre
- Installation rapide en moins de 4 h
- Peuvent être installées dans toutes les conditions météorologiques
- Temps de polymérisation de seulement quelques minutes



PICOTE

Distributeur canadien officiel des outils Picote

Avec Picote, cessez les compromis imposés par les aléseuses de mauvaise qualité.

- Aléseuses conçues pour les plombiers en guête de puissance et d'efficacité
- Nettoyage de drains, détartrage à haute vitesse, revêtements de conduits à l'époxy
- Robustesse, fiabilité et durabilité de chantier en chantier

DEVENEZ INSTALLATEUR LICENCIÉ

Profitez de tous les avantages et bénéfices d'un système de chemisage simple, efficace et éprouvé.

+ DE 75
INSTALLATEURS
AU CANADA
ET AUX
ÉTATS-UNIS







PLOMBERIE

logement. Ce type de clapet permet de maintenir la ventilation de l'égout municipal, ce qui assure un meilleur écoulement.

Limites d'un clapet antiretour

Selon les normes de certification en vigueur, un clapet antiretour certifié doit résister à une pression minimale de 5 psi. Lorsque le réseau d'égouts municipal est surchargé, il n'est pas impossible que cette pression soit dépassée, ce qui risque de compromettre l'efficacité du clapet. Certains modèles résistent à des pressions plus élevées. Il est donc recommandé de consulter la fiche technique du fabricant pour connaître les spécifications de chaque produit.

Il est important de noter que les clapets antiretour ne sont pas conçus pour assurer une étanchéité parfaite à long terme. Si la surcharge persiste, l'eau pourrait lentement s'infiltrer en aval. Un entretien régulier est essentiel pour assurer leur bon fonctionnement, car l'accumulation de dépôts ou une palette endommagée peut nuire à leur capacité de bloquer un refoulement.

Robinet-vanne

Le robinet-vanne constitue une protection complémentaire efficace. Il doit être installé en combinaison avec un clapet antiretour. Il agit comme une barrière supplémentaire en cas de défaillance du clapet. Cependant, pour que cette protection soit efficace, une personne doit être présente dans le bâtiment au moment du refoulement pour actionner manuellement le robinet. Il ne s'agit pas d'un dispositif automatique, et son efficacité dépend de la réactivité de l'occupant. Une fois le robinet-vanne fermé, il faut interdire l'utilisation de tout appareil sanitaire situé en amont pour éviter que les eaux usées ne s'accumulent et ne provoquent un débordement à l'intérieur du bâtiment.

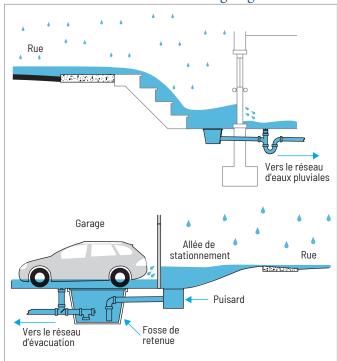
L'installation d'un robinet-vanne est interdite sur le collecteur principal. Il faut l'installer à l'embranchement des appareils situés sous le niveau de débordement de la rue. Le choix de l'emplacement est crucial, car ce dispositif ne protège pas contre l'auto-inondation. Par exemple, si un robinet-vanne est installé à l'embranchement d'une fosse de retenue située sous le niveau de la rue, et qu'elle recueille l'eau provenant d'une descente de garage, fermer le robinet empêchera l'eau de s'écouler normalement. L'eau de pluie provenant de la descente se retrouvera alors piégée et refoulera dans la fosse de retenue, provoquant ainsi une inondation.

Inondation par la rue par l'entremise d'une descente de garage ou d'escalier

Lorsque le réseau d'égouts est saturé et ne parvient plus à évacuer les eaux pluviales, la rue se transforme en véritable cours d'eau. Selon la topographie et l'intensité des précipitations, cette accumulation peut transformer la rue en un

véritable bassin temporaire. L'eau suit naturellement la pente vers le point le plus bas. Si une descente de garage ou d'escalier se trouve à cet endroit, celle-ci devient alors le chemin privilégié de l'eau provenant de la rue. Puisque la descente se remplit rapidement d'eau, l'avaloir installé au bas ne parvient pas à évacuer cette eau, qui s'infiltre par les fissures des portes.

Descente d'escalier et descente de garage



Première solution:

installer un dos-d'âne devant la descente

Installer un dos-d'âne à l'entrée de la descente de garage ou d'escalier vise à augmenter le niveau de débordement de la rue et permet de retenir l'eau provenant de la rue plus longtemps en l'empêchant de s'écouler directement vers la descente. Cependant, cette solution présente des limites. En effet, le niveau de débordement est souvent au même niveau que le terrain, ce qui limite la hauteur du dos-d'âne.

Par ailleurs, même si l'eau de la rue est retenue, la pluie tombant directement sur la descente s'écoulera vers l'intérieur du bâtiment. Si le réseau d'égouts est saturé, l'eau ne pourra pas être évacuée correctement, ce qui risque de provoquer un refoulement par la fosse de retenue. Pour pallier cette situation, il est possible d'installer une pompe d'urgence dans la fosse de retenue. Cette pompe ne se déclenche que lorsque l'eau atteint un niveau critique. Elle permet de pomper l'eau vers l'extérieur du bâtiment, idéalement sur une surface perméable qui éloignera l'eau à au moins 1,5 m de la fondation, afin de limiter tout risque de retour.





Plus simple. Plus avantageux.

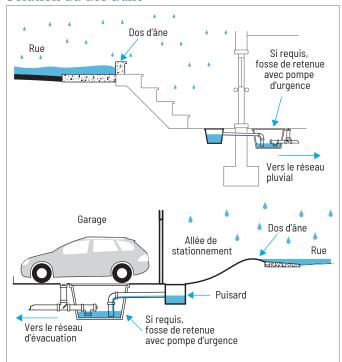
Une expérience d'achat sans détour.





PLOMBERIE

Solution du dos d'âne



Deuxième solution :

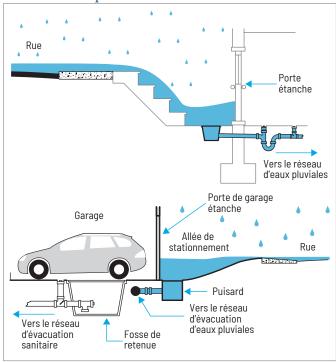
installer une porte de garage étanche à l'eau

Lorsque l'installation d'un dos-d'âne n'est pas envisageable, installer une porte de garage étanche à l'eau représente une solution de rechange efficace. Ce type de porte retient l'eau dans la descente sans qu'elle puisse pénétrer à l'intérieur du bâtiment.

Pour que cette solution soit réellement efficace, il est toutefois essentiel de reconfigurer le système de plomberie afin d'éviter que l'eau ne refoule à l'intérieur par les appareils sanitaires. L'installation de clapets antiretour devient alors indispensable pour protéger les conduits situés sous le niveau de débordement.

De plus, le puisard extérieur, qui recueille l'eau de la descente, ne peut plus être raccordé à la fosse de retenue intérieure du garage, puisque cela créerait un risque d'inondation par ce que l'on appelle les vases communicants. Il doit plutôt être connecté à un siphon avec un regard de nettoyage permettant une évacuation directe vers le réseau pluvial, à condition que celui-ci ne soit pas un réseau unitaire. Si le réseau d'évacuation est unitaire, le raccordement doit être le plus près possible du point de sortie du bâtiment. Quant à la fosse de retenue intérieure du garage, elle doit être évacuée par gravité vers le réseau sanitaire et protégée par un clapet antiretour pour prévenir tout reflux d'eau en cas de surcharge du réseau municipal.

Solution de la porte étanche



Troisième solution : éliminer la descente de garage

La solution la plus radicale, mais aussi la plus efficace, consiste à éliminer complètement la descente de garage ainsi que la porte de garage donnant accès au sous-sol. Cette intervention implique de remblayer la descente, d'étanchéiser le mur extérieur exposé à l'eau et d'installer un drain français au pourtour du mur pour assurer un drainage efficace.

Pour compenser la perte du garage, il est possible de réaménager l'espace en surface en créant un stationnement extérieur. Ce dernier doit présenter une pente dirigée vers la rue, et être situé à un niveau plus élevé que celui de la chaussée, afin d'empêcher toute accumulation d'eau. Cette solution élimine complètement le risque d'inondation par la descente de garage et offre la tranquillité d'esprit.

Il existe d'autres moyens de se protéger des inondations, mais ils sont considérés comme étant moins fiables, car ils nécessitent une intervention humaine. L'installation de murets gonflables ou de clôtures temporaires conçues pour retenir l'eau pendant un épisode pluvieux intense figure parmi celles-ci. Ces dispositifs offrent une certaine protection ponctuelle, mais ne constituent pas une solution durable. Leur efficacité dépend de la présence et de la réactivité des occupants au moment de l'événement. Ils s'adressent davantage aux gens habitant près d'un cours d'eau qui peuvent anticiper une montée des eaux.

...

Ensemble dans la transition énergétique





PLOMBERIE

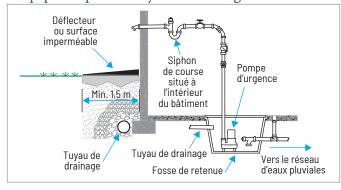
Subventions proposées

La Ville de Montréal offre des subventions par l'entremise de son programme RénoPlex. Plusieurs travaux sont admissibles, notamment ceux visant à corriger un problème d'inondation lié à une descente de garage. L'aide financière est offerte pour les maisons et les plex allant jusqu'à cinq logements. Pour connaître les travaux admissibles, veuillez consulter la page 18 du guide du programme RénoPlex (paragraphes 9.10 à 9.12).

Trop-pleins pour le tuyau de drainage (drain français) et l'avaloir de toit

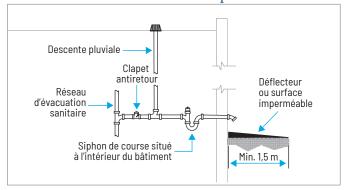
Lorsque le réseau d'égouts est saturé, il devient essentiel de prévoir un mode d'évacuation alternatif pour les eaux pluviales, afin de limiter les risques d'inondation à l'intérieur du bâtiment. Il est possible d'évacuer l'eau du puisard ou de la fosse de retenue par une pompe d'urgence qui expulse l'eau vers l'extérieur du bâtiment sur une surface perméable à plus de 1,5 m des fondations. Ce trop-plein assure non seulement l'évacuation de l'excès d'eau, mais il contribue également, bien que modestement, à réduire la surcharge du réseau d'égouts municipal.

Trop-pleins pour le tuyau de drainage



Il arrive que la colonne pluviale d'un bâtiment soit raccordée à un égout unitaire, ce qui peut accroître considérablement la pression dans le réseau d'égouts. En période de fortes pluies, cette pression peut devenir si élevée qu'elle provoque un refoulement aux étages supérieurs, même si un clapet est installé au sous-sol. Pour remédier à cette situation, il est possible d'installer une déviation à la base de la colonne pluviale, muni d'un clapet antiretour. Ce système permet, en cas de saturation du réseau, de fermer automatiquement l'accès au réseau d'égouts, empêchant ainsi tout retour d'eau par la colonne. L'eau accumulée dans celle-ci est alors redirigée vers l'extérieur par le trop-plein, ce qui évite qu'elle ne refoule à l'intérieur du bâtiment.

Déviation à la base de la colonne pluviale



Il n'existe pas de solution universelle pour se protéger contre les inondations. Chaque immeuble possède ses propres particularités – la configuration de la toiture, l'aménagement du terrain, la topographie de son environnement ou la configuration des réseaux municipaux – qui exigent une approche personnalisée afin d'en optimiser la protection.



du 6 juin au 8 juillet 2025

Wiggins Andrew

1124, ch. Perry Gatineau, J9J 3B1 343 551-2133

MAJ plomberie inc.

8, Thibert Delson, J5B 1S9 438 880-6500

Plomberie Pier-Alexandre Neveu inc.

216, ch. le Tour du Carré Brébeuf, JOT 1B0 819 217-5395

9487-9202 Ouébec inc.

41, de l'Académie Salaberry-de-Valleyfield, J6T 4W4 514 942-0608

Moricar Immobilier inc.

1336, Labadie Longueuil, J4N 1C7 514 264-6133

Distribution Rousso international Itée

81, Riverside Saint-Lambert, J4R 1A3 438 492-3125

Fortin Bruno

372, Saint-Pierre Matane, G4W 2C1 418 560-2379

9517-9115 Québec inc.

24, boul. Inter-Provincial Pointe-à-la-Croix, GOC 1L0 418 788-2555

Proxy climatisation inc.

13 797, du Zéphyr Mirabel, J7J 1R8 438 373-1646

Le groupe Plumbec inc.

5535, boul. Couture Montréal, H1R 1E2 514 991-8943

25/50

La CMMTQ souligne l'anniversaire de ses membres. Félicitations!

25 ANS

Thermopompes N & R Sol inc.
Châteauguay

Plomberie LR inc.

1184, Saint-Thomas Longueuil, J4J 3R2 514 775-0568

Services techniques NRJ inc.

439, av. Saint-Émile, app 1 Sainte-Marie, G6E 1E4 581 235-2863

Plomberie Peixoto inc.

7719, Drolet Montréal, H2R 2C8 514 293-8096

Plomberie Hébert inc.

1380, Bédard Wickham, JOC 1S0 819 816-7737

Sous-sol confort inc.

4420, boul. Dagenais Ouest, local 26 Laval, H7R 1L5 514 889-6088

Plomberie P. Lepage inc.

90A, Saint-Louis Saint-Jean-sur-Richelieu, J3B 1X4 514 409-4794

Groupe Éco-Solutions inc.

2400, ch. Lucerne Mont-Royal, H3R 2J8 450 697-0577

Construction G.E.L.F. inc.

1045, Renoir Brossard, J4X 2G7 514 691-8267

Plomberie Gaudet inc.

111, Lorenzo-Bourcier Saint-Jérôme, J7Y 4T1 514 884-5692

Gaudreau Caleb

765, Andrien Longueuil, J4V 3L7 514 975-5746

9530-1164 Québec inc.

11 908, boul. Saint-Germain Montréal, H4J 2A2 514 996-5222

Plomberie Jérôme Lagacé inc.

1170, Nicolet Laval, H7L 2P2 514 978-1818

16369502 Canada inc.

950, montée de Liesse, local 200 Montréal, H4T 1N8 514 640-0070

9190-5778 Québec inc.

2387, route 111 Est Amos, J9T 3A1 819 732-8288

Les entreprises Forlam inc.

4085, Lavoisier Boisbriand, J7H 1N1 450 430-0441

Plomberie Dion inc.

129, Beaudoin Saint-Lucien, JOC 1NO 819 818-6657

9538-6942 Ouébec inc.

2527, Baldwin Montréal, H1L 5B1 438 393-8603

Plomberie expert solution inc.

90, terrasse Miron Lavaltrie, J5T 1B7 514 927-4518

Plomberie Baron inc.

2, Louis-Boisvert Lévis, G6W 1V3 418 956-6729

Plomberie Alarie inc.

457, G.-E.-Cyr Drummondville, J2C 7Z3 819 469-4016

Plomberie Charette inc.

31, Mercier Sainte-Élisabeth, JOK 2J0 450 365-6439

Plomberie Rénovco inc.

11 355, ch. de la Côté-de-Liesse Dorval, H9P 1B2 514 444-8886

9530-6551 Québec inc.

711, Panet Richelieu, J3L 6G7 514 295-9874

Sarvin construction inc.

430, Guildwood Parkway Toronto, Ont., M1E 1R4 647 706-2977

Plomberie PAQC inc.

813, Gameroff, app. 4 Montréal, H8T 3R7 514 891-8409

9532-9520 Ouébec inc.

3-9800, Sainte-Julie Montréal-Est, H1L 3R8 514 774-2714

Clarifications concernant la zone de mousse

par Mihai Buzdugan, conseiller technique à la CMMTQ



Nous recevons plusieurs questions concernant la zone de mousse.

REPONSE Tout d'abord, il faut préciser que les orientations concernant la zone de mousse se trouvent aux articles 2.4.2.1. 4) et 5) du chapitre III, Plomberie, du Code de construction du Québec.

Selon l'article 2.4.2.1. 4), le risque d'accumuler du savon et du détergeant, et donc de voir apparaître une zone de mousse existe si deux conditions sont réunies :

- 1. lorsqu'un changement de direction d'un tuyau d'évacuation d'eaux usées est supérieur à 45°; et
- 2. lorsque le tuyau d'évacuation d'eaux usées dessert plus d'une machine à laver ou plus d'un évier de cuisine ou plus d'une combinaison de ces deux appareils.

Si ce n'est pas le cas, il est très peu probable de voir apparaître une zone de mousse.

Le même article 2.4.2.1. 4) interdit tout raccordement d'un autre tuyau d'évacuation d'eaux usées dans une zone de mousse à une distance inférieure à 40 fois le diamètre nominal (DN) du tuyau d'évacuation, mesurée avant le changement de direction et à une distance supérieure à au moins 10 fois le DN du tuyau d'évacuation d'eaux usées mesurée après le changement de direction.

Il est très important de bien comprendre les notions « en amont » et « en aval » du changement de direction. Les changements de direction ne s'appliquent pas seulement aux colonnes de chute de la verticale à l'horizontale, mais aussi de l'horizontal à la verticale (Schéma 1). Ils s'appliquent également à un branchement sanitaire et à un collecteur sanitaire (Schéma 2).

Schéma 1

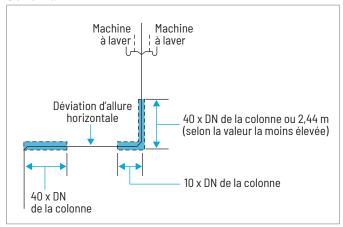
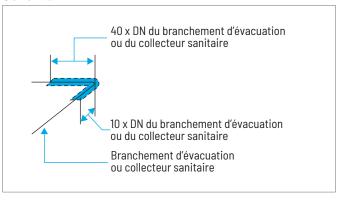


Schéma 2



Note 1

Dans le cas d'un tuyau d'évacuation ayant un DN supérieur à 3 po, l'interdiction de raccorder un autre tuyau d'évacuation d'eaux usées dans une zone de mousse à une distance inférieure à **40 fois le DN** du tuyau d'évacuation avant le changement de direction peut s'avérer problématique. Pour remédier à cette situation, l'article 2.4.2.1. 4)a) limite la longueur de la zone de mousse à un maximum de 2,44 m.

À titre d'exemple, au bas d'une colonne de chute de 4 DN, à laquelle sont raccordées plus de deux machines à laver, la formule (40 × DN) permet de déterminer une hauteur de la zone de mousse de 4,06 m en amont du changement de direction.

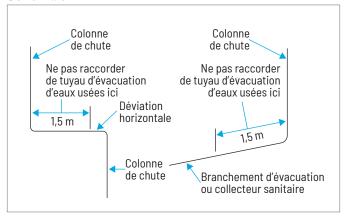


Cependant, comme mentionné à l'article 2.4.2.1. 4)a), il est possible de raccorder un autre tuyau d'évacuation d'eaux usées à une distance de 2,44 m en amont du changement de direction.

Note 2

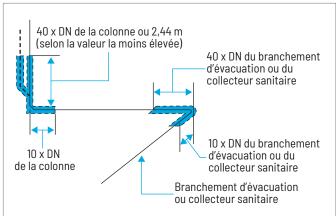
Attention lorsqu'il y a déviation au bas d'une colonne de chute. Même s'il est permis de raccorder un tuyau en aval du changement de direction d'un autre tuyau d'évacuation en dehors d'une zone de mousse (c'est-à-dire à une distance de plus de 10 fois le DN), **on ne peut toutefois rien** raccorder à une distance de 1,5 m de la base de la déviation ou de la colonne, conformément aux articles 2.4.2.1. 2) et 6) (Schéma 3).

Schéma 3



L'article 2.4.2.1. 5) permet de raccorder un tuyau de ventilation dans une zone de mousse à condition qu'aucun autre tuyau de ventilation ne soit raccordé à ce tuyau de ventilation à l'intérieur de la limite de la zone de mousse (Schéma 4).

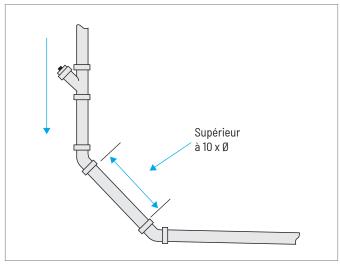
Schéma 4



Puisque le changement de direction de plus de 45 ° est cumulatif, il est très souvent difficile de respecter à la lettre les exigences des articles mentionnés précédemment. Pour faciliter les installations, la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) définit un « changement de direction de plus de 45 ° » comme une « longueur développée » de moins de 10 fois le diamètre de la tuyauterie comprise entre 2 raccords de 45 °.

Dans le cas où la distance entre les 2 coudes serait supérieure à 10 fois le diamètre de la tuyauterie, la RBQ ne considère pas cet agencement comme un changement de direction de plus de 45°. Ce n'est donc pas considéré comme une « zone à risque de mousse » aux fins de cet article (Schéma 5). Pour plus de renseignements, veuillez consulter la fiche Bonnes pratiques PL-27, Précisions concernant les zones de mousse de détergent dans un réseau d'évacuation de plomberie.

Schéma 5



En plus des exigences et des recommandations décrites plus haut, il est de bonne pratique, pour aider l'écoulement dans les zones de pression produites par la mousse, de raccorder en aval des autres colonnes la colonne où s'accumule la mousse. S'il y a plusieurs colonnes de chute et qu'il n'est pas possible de la raccorder en aval, augmenter le diamètre du collecteur principal pour accroître la circulation d'air et d'eau atténuera aussi l'accumulation de la mousse. L'utilisation de raccords en Y constitue une autre bonne pratique pour réduire la formation de la mousse.

Le programme Fiers et compétents

Le programme Fiers et compétents est une initiative de la Commission de la construction du Québec (CCQ), soutenue par le Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC). Il vise à favoriser le perfectionnement des travailleurs de l'industrie de la construction. Les entreprises admissibles cotisent 0,20 \$ par heure travaillée au FFSIC, ce qui permet à leurs salariés d'accéder à une vaste gamme d'activités de formation sur mesure, adaptées à leurs besoins. Ce programme offre plusieurs avantages : amélioration des compétences techniques, valorisation professionnelle, renforcement de la sécurité sur les chantiers et accès à des incitatifs financiers pour les travailleurs. En participant, les employeurs investissent dans une main-d'œuvre qualifiée, performante et fière de son métier.

N'hésitez pas à contacter votre agente promotionnelle pour en savoir plus et pour connaître la liste des formations admissibles.

Communiquez avec notre équipe : formation@cmmtq.org | 514 382-2668 | 1800 465-2668 ou inscrivez-vous à formation.cmmtq.org.



CHAUFFAGE ET COMBUSTION

Chauffage à air pulsé

Virtuel, en direct Jeudi 16 et vendredi 17 octobre, de 8 h à 17 h

Conception d'un système de chauffage radiant résidentiel

Virtuel, en direct

Jeudi 30 octobre et lundi 3 novembre, de 8 h à 17 h

Pertes et gains thermiques

Virtuel, en direct Mardi 14 octobre, de 8 h à 17 h Québec Lundi 20 octobre, de 8 h à 17 h

Systèmes hydroniques — Principes de base

Ouébec

Mardi 21 et mercredi 22 octobre, de 8 h à 17 h Virtuel, en direct

Les mardis 21 et 28 octobre, de 8 h à 17 h



GESTION

Gestion de l'engagement

Montréal

Jeudi 9 octobre, de 13 h à 16 h 30

Initier et gérer le changement

Montréal

Jeudi 9 octobre, de 8 h 30 à 12 h



INSTALLATIONS SOUS PRESSION

Norme BNQ 3650-900 — Code d'installation des chaudières, des appareils et des tuyauteries sous pression

Ouébec

Lundi 27 octobre, de 8 h 30 à 16 h 30

Procédures de soudages préqualifiées

Ouébec

Jeudi 30 octobre, de 8 h 30 à 14 h 30



PLANS ET DEVIS

Lecture de plans et devis

Ouébec

Mercredi 8 octobre, de 8 h 30 à 16 h 30

Relevé de quantités informatisé de projets en plomberie et chauffage

Québec

Jeudi 9 octobre, de 8 h 30 à 16 h 30



PLOMBERIE

Chapitre III, Plomberie, et Code national de la plomberie

Montréa

Du lundi 27 au mercredi 29 octobre, de 8 h à 17 h

DAr - Certification - Vérificateur de dispositifs antirefoulement (formation et examens)

Montréa

Du lundi 6 au vendredi 10 octobre, de 7 h 30 à 16 h 30



DAr - Certification - Vérificateur de dispositifs antirefoulement (reprise d'examen seulement)

Montréal

Vendredi 10 octobre, de 12 h 30 à 15 h 30

DAr - Recertification - Vérificateur de dispositifs antirefoulement (révision et examens)

Ouébec

Jeudi 16 et vendredi 17 octobre, de 7 h 30 à 16 h 30 Montréal

Lundi 27 et mardi 28 octobre, de 7 h 30 à 16 h 30

DAr - Recertification - Vérificateur de dispositifs antirefoulement (examens seulement)

Ouébec

Vendredi 17 octobre, de 10 h à 16 h

Montréal

Mardi 28 octobre, de 10 h à 16 h

DAr - Recertification - Vérificateur de dispositifs antirefoulement (reprise d'examen seulement)

Québec

Vendredi 17 octobre, de 12 h 30 à 14 h 30

Montréal

Mardi 28 octobre, de 12 h 30 à 14 h 30

DAr - Sélection et installation des dispositifs antirefoulement

Montréal

Mercredi 15 octobre, de 8 h à 17 h

Ventilation interne

Virtuel, en direct

Mardi 21 octobre, de 8 h 30 à 16 h 30

Inscrivez-vous à formation.cmmtq.org
ou communiquez avec un membre du
Service de la formation à formation@cmmtq.org
ou au 514 382-2668, 1 800 465-2668.



Chaudière et chaudière mixte/chauffe-eau LAARS® série FT Résidentiel Rendement ultra élevé de 95%

Performances robustes et puissantes grâce à un échangeur de chaleur en acier inoxydable amélioré et à la possibilité de mettre en cascade jusqu'à 20 unités de chauffage seul

Conception conviviale pour les entrepreneurs avec des commandes simples, des panneaux latéraux faciles d'accès et des options de ventilation polyvalentes



Pour en savoir plus, rendez-vous sur laars.com



Entreprise de systèmes de chauffage

Fabriqué pour être le meilleur®

CALENDRIER

7 au 9 octobre 2025 American Water Works Association

WaterSmart Innovations Reno, Nevada awwa.org/event/ watersmart-innovations/

9 octobre 2025 CMMT0

Tournée du président Montréal cmmtq.org

14 octobre 2025 Groupe BIM Québec

Salon de l'emploi des technologies en construction Université Laval, Québec bimquebec.org

14 octobre 2025 Groupe BIM Québec

Soirée réseautage de la rentrée 2025 Yacht-Club de Québec bimquebec.org

14 au 16 octobre 2025 RemTEC & Emerging Contaminants Summit

The Westin Westminster, Colorado remediation-technology.com

15 octobre 2025 Bâtiment durable Québec

Visite technique du Royalmount (phase 1) batimentdurable.ca/ evenements-2

22 octobre 2025 CMMT0

Webinaire Le régime des paiements rapides au Québec cmmtq.org

23 octobre 2025 Réseau Environnement

Symposium sur la gestion de l'eau Centrexpo Promutuel Assurance de Drummondville reseau-environnement.com/ event/

26 au 29 octobre 2025 SMACNA

Congrès annuel Maui, Hawaii smacna.org/ education-events/2025smacna-annual-convention

28 et 29 octobre 2025 CNESST

Le Grand Rendez-vous de la CNESST Palais des congrès de Montréal cnesst.gouv.qc.ca/fr/ salle-presse/evenements

5 novembre 2025 CMMT0

Webinaire d'Énergir Plus de valeur, moins de volume : l'offre de la biénergie cmmtq.orq

INFO-PRODUITS

Agua Canada

514 418-2105 aguacanada.com/fr

Énergir

450 449-6960 etg.energir.com

Enertrak

800 896-0797 enertrak.com

Fiers et compétents

888 902-2222 fiersetcompetents.com

Formadrain

888 337-6764 formadrain.com

General Pipe Cleaners

514 905-5684 drainbrain.com/ francais

Laars Heating Systems Company

603 335-6300 laars.com

Lussier

800 361-8715 lussier.co/cmmtq

Novoclimat

transitionenergetique.
gouv.qc.ca/residentiel/
programmes/
novoclimatprofessionnelsconstruction

Sanbec Canada inc.

450 688.7467 sanbec.ca/fr/

SRS Environnement

418 831-8808 srsenvironnement.com

Taco

905 564-9422 tacocomfortsolutions.com

Thermo 2000

888 854-1111 thermo2000.com

Wolseley Canada

450 680-4040 wolseleyinc.ca

Évitez que la rouille s'installe sur le chantier.







PROMO INSTALLATION CHAUFFE-EAU



Trousse de tube d'égouttoir avec tube de 54" et coude 90°

3,99\$

produit: 02-02558



Valve de sécurité pour chauffe-eau 3/4" x 4" 150PSI

11,99\$

produit: 02-00993



Connecteur tressé de chauffe-eau 3/4" rapide x 3/4" FPT

14,99\$

produit: 02-07573L



Anti-refoulement 1/2"

produit: 02-00994B

10,99\$

Anti-refoulement 3/4"

produit: 02-00995B

Cette offre expire le 30 novembre 2025.







Entreprise québécoise depuis 1977

450 688-7467 877 451-7467 Ouvrez un compte et commandez SANBEC.CA



VOTRE PARTENAIRE INDUSTRIEL

SÉPARATEURS D'HUILE ACO

PRÉVIENS LA CONTAMINATION DES SOLS

GARANTIE STRUCTURELLE DE 50 ANS

REJETS DE 5 PPM ET MOINS EN HYROCARBURE

FACILE D'INSTALLATION

FOSSE À SABLE INTÉGRÉE





GRAND INVENTAIRE DISPONIBLE POUR LIVRAISON RAPIDE



NOUS SOMMES ÉGALEMENT DISTRIBUTEURS DE

CANIVEAUX

- Acier galvanisé à chaud
- Fibre de verre renforcé
- Béton polymère

TRAPPES À GRAISSES

NOUS JOINDRE

Québec : 418-831-8808 Canada / USA : 1-888-SRS-SOLV

2600 rue Jean-Perrin, Suite 145 G2C 2C6 Québec, (QC) Canada

SRSENVIRONNEMENT.COM